



APPROBATION : 11-12-2013

MODIFICATION :

MISE A JOUR : 02/12/16

Plan Local d'urbanisme



7a Liste des servitudes

LISTE DES SERVITUDES DE LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

Nom officiel de la servitude	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
AS 1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Article L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique (Livre III, Titre 2)	Puits de captage du Syndicat Intercommunal des eaux du Bonson à Bonson	DUP du 15 janvier 1974	Agence régionale de Santé Rhône-Alpes Délégation Territoriale du Département (DTD) de la Loire
A2 Servitudes de passage des conduites d'irrigation	L 152-3 à L 152-6 du code rural et de la pêche maritime	Réseau d'irrigation par aspersion	Conventions passées en la forme administrative et publiées aux hypothèques	SMIF Syndicat Mixte d'irrigation et de mise en valeur du Forez
Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation	Loi n°87-565 du 22 juillet 1897 : organisation de la sécurité civile modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995. Décret n°35-1089 du 5 octobre 1935 : PPR article 13. Loi n°92-3 du 2 janvier 1992 sur l'Eau.	Le PPRNPi du fleuve Loire entre le barrage de Grangent et Veauchette	Arrêté préfectoral du 23 novembre 1998	Direction Départementale des Territoires de la Loire Cellule Risques
EL3 Cours d'eau domaniaux, lacs et plans d'eau domaniaux. Servitudes de halage et de marchepied. Servitude à l'usage des pêcheurs	Article L.2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques. Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques	Fleuve Loire		Direction Départementale des Territoires Pôle Politique de l'Eau

<p>I3</p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz</p>	<p>Article 12 de la loi du 15 juin 1906 modifié par la loi du 4 juillet 1935, les décrets-lois du 17 juin et 12 novembre 1938 et n°67-885 du 6 octobre 1967.</p> <p>Article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946.</p> <p>Décrets n°67-886 du 6 octobre 1967, n°70-492 du 11 juin 1970, modifié par le décret n°85-1109 du 15 octobre 1985.</p>	<p>Canalisation Andrézieu – L'Hopital-Sous-Rochefort (Ø 200)</p> <p>Canalisation La Fouillouse – Saint-Cyprien (Ø 250)</p>	<p>Déclaré d'utilité publique par arrêté ministériel du 21 janvier 1956</p> <p>Déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 31 août 1992</p>	<p>GRT Gaz</p> <p>Région Rhône Méditerranée</p> <p>Equipe Régional Travaux Tiers et Evolution des Territoires</p> <p>33 rue Petrequin BP 6407 69413 Lyon Cedex 06</p>
<p>I4</p> <p>Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques</p>	<p>Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906</p> <p>Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925</p> <p>Article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Décret n°85-1109 du 15 octobre 1985</p>	<p>Lige 63KV</p> <p>Moingt- Saint-Just (- Sur Loire, Sury-le-Comtal) mise en service le 12 avril 1976</p> <p>Exploitant : RTE, GET Forez Velay – 5 rue Nicéphore Niepce 42100 Saint-Etienne</p> <p>Gestionnaire : RTE – 5 rue des cuirassiers TSA 69399 Lyon Cedex 03</p>		<p>Unité Territoriale de la Loire de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)</p>
<p>INT1</p> <p>Servitude relative aux cimetières</p>	<p>Article L.2223-1 et L.2223-5 du code général des collectivités territoriales</p>	<p>Cimetière au lieu-dit « la Commanderie »</p>		<p>Commune de Saint-Cyprien</p>
<p>SUP1</p> <p>Servitude autour des canalisations de transport de matières dangereuses</p>	<p>Article R.555-30 du code de l'environnement</p>	<p>Zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant (15m de part et d'autre)</p>	<p>Arrêté préfectoral du 19 juillet 2016</p>	<p>GRT Gaz</p> <p>Immeuble Bora 6 Rue Raoul Nordling 92277 BOIS COLLOMBES Cedex</p>
<p>SUP2</p> <p>Servitude autour des canalisations de transport de matières dangereuses</p>		<p>Zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit (5m de part et d'autre)</p>		
<p>SUP3</p> <p>Servitude autour des canalisations de transport de matières dangereuses</p>		<p>Zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit (5m de part et d'autre)</p>		